

Sujet : Mail 2023-54 : Pont du 10/05/2024 : LES ELU.E.S DU PERSONNEL INTERPELLENT le Directeur Général.

De : CGT DDFIP 17 <cgt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 27/10/2023 à 14:36

Pour : destinataires inconnus ;



Section Charente-Maritime

<https://17.cgtfinancespubliques.fr/>

Bonjour à vous tous

Notre section a déjà interpellé le bureau national sur l'application de la note DGFIP du 13 juillet qui prévoyait de supprimer le pont dit "naturel" du 10 mai 2024, notamment aux agents des SIP et des services liés à la campagne déclarative (voir message du 13 juillet ci-dessous).

Toutefois cette note est révélatrice du mépris de la DGFIP vis à vis des agents. Cette directive a commencé à produire ses effets puisque dans les départements où les Comités Sociaux d'Administration se sont tenus, les directions, **le doigt sur la couture du pantalon, se refusent à entendre les arguments des représentants du personnel qui demandent, par exemple, de proroger de quelques jours la campagne déclarative** (cela s'est déjà produit par le passé) pour prendre en compte les conséquences pour les usagers d'une fermeture des accueils du 8 au 10 mai 2024.

Sachant que nous maintenons que cette période sera une période creuse en terme de réception même si la campagne déclarative se terminera pour les premiers départements le 25 mai.

Jusqu'à présent rien n'y fait, le caporalisme directionnel local va même dans certains départements à être plus royaliste que le roi en refusant également le pont dit naturel du 16 août 2024.

C'est vrai, pourquoi être compréhensif alors qu'il est si facile de "se mettre en valeur" auprès du responsable des carrières des cadres dirigeants sur le dos des agents.

Au regard de la situation vécue dans les départements et face aux aberrations des consignes de la cheffe de service des ressources humaines de la DGFIP, les élu.e.s du personnel ont évoqué au niveau national le sujet lors de la seconde réunion du CSAR (Comité Social d'Administration de Réseau) du 26 octobre.

Ci-dessous le communiqué de la CGT Finances Publiques :



Aujourd'hui, 26 octobre 2023, se tenait la 2ème convocation du CSAR.

Après un second vote "contre" sur les 3 points à l'ordre du jour, 2 points de questions diverses ont principalement conduit à une altercation entre les élus et la cheffe de service des ressources humaines (qui présidait la réunion), complètement fermée à entendre nos arguments :

- les élus ont réitéré leur demande d'une autorisation d'absence le 10 mai 2024 et du report de la fin de la campagne de déclaration d'impôt sur le revenu, notamment au regard du fait que les écoles seront toutes fermées et que, outre que les agents pourront ainsi être en difficulté pour garder leurs enfants, les contribuables eux-mêmes risquent de peu se déplacer dans les centres des finances publiques... – Refus obstiné et réitéré malgré plusieurs allers-retours entre les représentants du personnel et la cheffe des RH.

- Au cours des échanges en GT « sécurité des agents », le DGA avait validé la possibilité pour les agents d'accueil de ne pas révéler leur nom s'ils le souhaitaient. Les syndicats ont demandé que, eu égard au contexte actuel, cette décision soit offerte au plus tôt à ces agents, ce que la présidente a refusé, préférant attendre un groupe de travail prévu le 6 novembre !

L'ensemble des élus a donc décidé de clore ainsi le CSA et de s'inviter chez le directeur général pour débloquer la situation. Ses réponses ont été les suivantes :

- sur l'autorisation d'absence du 10 mai 2024, il demande un délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclarative, ainsi que les dispositions qui seront prises dans d'autres services publics ;

- quant à la possibilité d'anonymisation des agents d'accueil, il accepte de diffuser une consigne dans ce sens dès l'après-midi même du CSAR.

Message CGT finances Publiques du 31 juillet 2023 suite à la parution de la note

DGFIP du 13 juillet 2023 :

Après une note sortie il y a quelque temps, qui indiquait qu'il n'y avait pas eu plus de monde en réception cette année que les autres années. Que le volume était concentré à cause des ponts naturels, en gros que GMBI n'avait pas d'impact, et que l'engagement des accueils n'était que le "fruit du ressenti" des agents.

Plus méprisant tu meurs pourrait-on croire. Mais en fait , rien ne les arrête, comme aurait dit Michel Audiard, ça ose tout.

Une note sortie 13 juillet envisage de supprimer le pont dit naturel du 10 mai 2024 (précédé du 8 mai et du 9 mai jeudi de l'ascension) notamment aux agents des SIP et des services liés à la campagne déclarative.

- Les modalités de déclinaison et d'adaptation : en considération des nécessités de fonctionnement et de continuité du service rendu aux usagers, le respect départemental procède le cas échéant à des ajustements, notamment sous certaines modalités suivantes : un jour de pont naturel voté en CSAL peut ne pas s'appliquer à certaines unités de travail (les unités de travail concernées seront alors précisées au vote en CSAL) ; ses modalités peuvent être adaptées, par la fermeture partielle des services avec mise en œuvre d'un service minimum pour les missions et prestations ne pouvant être différées ou interrompues.

La note prévoit clairement un traitement inéquitable des agents.

Vous veillerez à ce que les ponts naturels votés n'entravent pas le bon déroulement des missions ne pouvant être différées, ni le service rendu à l'utilisateur, en particulier physique et téléphonique lors de la campagne fiscale déclarative pour les particuliers, si le pont naturel du 10 mai 2024 est proposé et voté en CSAL. Ainsi, les ponts naturels n'ont pas vocation à être uniformément accordés à tous les services en période de pointe d'activité.

La note envisage même la suppression de congés pour la semaine du 6 au 10 mai 2024

Au-delà de la question du pont naturel du 10 mai 2024, une attention particulière devra, en cohérence, également être portée sur la prise par les agents de congés pendant la semaine du 6 au 10 mai 2024 et le maintien d'effectifs suffisants pour assurer la campagne fiscale déclarative dans les conditions les plus optimales. De même, les services doivent être ouverts et fonctionner les tout derniers jours de l'année.

Et la note de continuer à pointer du doigt les agents en évoquant le taux de décrocher du téléphone tout en ignorant sciemment les dysfonctionnements

multiples des applicatifs informatiques..... qui ont d'ailleurs valu le dépôt d'un droit d'alerte national par la CGT. Droit d'alerte auquel la DGFIP n'a pas daigné répondre.

Combien de jours et d'heures sans pouvoir travailler correctement ? Pas un mot de la centrale.

Dans les services, les agents en sont à se demander "quelle application sera en rade aujourd'hui ?"

En parlant de décrocher c'est bien la DGFIP qui est aux abonnés absents sur ces sujets qui impactent au plus haut point les conditions de travail des agents.

Non contente de nier la catastrophe GMBI, la DGFIP tient à remercier les agents pour leur investissement pour la campagne et GMBI en les "punissant" en 2024, sans oublier les suppressions d'emplois dans les SIP au nom de la baisse d'activité due à la suppression de la TH selon les canaux officiels.

Note complète en pièce jointe.

— Pièces jointes : —

Note reseau_ponts naturels- Perspectives 2024 -VD-signé-1.pdf

88,9 Ko